

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1624

présenté par

M. Ott, M. Fait, M. Cosson, M. Frébault, Mme Josso, M. Marion, M. Sitzenstuhl, Mme Buffet,
M. Benoit et Mme Gérard

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	80 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	80 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
TOTAUX	80 000 000	80 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à revenir sur la baisse de financement du Pacte en faveur de la haie, en abondant de 80 M€ l'enveloppe qui lui est consacrée (actuellement fixée à 30M€) dans le présent projet de loi de finances.

La haie n'a plus à démontrer son intérêt pour l'agriculture et les territoires : outil agronomique pour les agriculteurs, rempart face aux inondations et à la sécheresse, puits de carbone, espace de biodiversité, ressource bois énergie... Elle est un levier essentiel pour la transition agroécologique.

Le Gouvernement avait fixé en 2023, via le Pacte en faveur de la haie, un objectif clair de +50 000km net pour 2030 et s'était engagé à financer cette trajectoire, à hauteur de 110M€ par an, pour au moins 3 ans, donnant un vrai cap politique pour sa mise en œuvre dans les territoires.

En rupture avec cet engagement, la présente le présent projet de loi de finances propose une baisse de 72% des crédits de ce Pacte, et ce, un an seulement après le lancement des quatre appels à projets le mettant en œuvre : l'enveloppe du Pacte en faveur de la haie passe ainsi de 110M€ en 2024 à 30M€ en 2025.

Pourtant, le dimensionnement du Pacte correspondait aux besoins du terrain : d'après les remontées des régions opérées par l'Agroforesteries la totalité des enveloppes prévues en 2024 ont été consommées, et ce malgré un calendrier d'appels à projets très contraint.

Ces 110M€ d'euros était un minimum pour amorcer une trajectoire à + 50 000 km de haies en 2030.

Dans un contexte de crise agricole et d'enjeu fort de planification écologique, cette baisse budgétaire apparaît peu compréhensible et aura des conséquences très fortes dans les territoires.

Cet amendement propose donc de porter l'enveloppe "Plan haies" qui finance le Pacte, à 110M€ qui correspondent :

- À un besoin d'animation territoriale (via les techniciens de bassins versants, fédérations des chasseurs, parcs naturels, chambres d'agricultures...) sur le terrain pour sensibiliser les agriculteurs et les accompagner dans leurs démarches de plantation et de gestion durable des haies.
- À un besoin d'investissement croissant : les appels à projets ont été publiés relativement tardivement du fait d'un temps nécessaire à leur mise en place par les services de l'Etat. En 2025, l'animation sera donc plus efficace car mieux anticipée. La mobilisation sera plus forte et une hausse des demandes des agriculteurs pour des plantations est à prévoir. On peut donc anticiper des besoins en investissements plus importants en 2025.

- À un besoin croissant de soutien à la valorisation des haies : l'ADEME n'a pu répondre à toutes les projets déposés en 2024 pour la création et la consolidation de filières territoriales

Cet amendement vise ainsi vise une logique de responsabilité budgétaire :

- Il s'agit de capitaliser sur la montée en compétence des services de l'Etat sur le sujet (DRAAF) qui a permis de mettre en place des dispositifs efficaces de soutien à la haie et sur le travail mené pendant plus d'un an sur les territoires pour disposer de moyens humains d'accompagnement.
- Il s'agit aussi d'un investissement pour la résilience face aux aléas climatiques, et pour respecter les engagements de la France en termes de stockage carbone et de développement des énergies renouvelables.
- Dans une logique de bonne gestion des finances publiques, il est paradoxal de voir augmenter les enveloppes budgétaires destinées à gérer les conséquences des aléas climatiques sans avoir, en parallèle, un maintien des enveloppes permettant leur prévention.
- Dans un contexte de crise du secteur, on ne peut que s'interroger sur le choix de couper une aide aux agriculteurs, alors que la haie peut leur apporter un complément de revenu via le bois énergie, et une optimisation de leurs performances agronomiques.

Afin de garantir sa recevabilité financière, Il est donc proposé de minorer de 80 millions d'euros en autorisation d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) l'action 04 « Actions transversales » du programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » pour abonder de 80 millions d'euros la sous-action 29.01 « Plan haies » de l'action 29 « Planification écologique » du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ».

Néanmoins, l'intention de cet amendement n'est pas de réduire les moyens affectés à ce programme, le Gouvernement étant appelé à lever le gage.

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3675

présenté par

M. Fugit, M. Attal, M. Amiel, M. Anglade, M. Becht, M. Belhaddad, Mme Bergé, M. Berville, Mme Borne, M. Bothorel, M. Boudié, Mme Yadan, M. Brosse, Mme Brulebois, M. Buchou, Mme Buffet, Mme Calvez, Mme Caroit, Mme Carteron, M. Caure, M. Causse, M. Cazenave, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, M. Chenevard, M. Cormier-Bouligeon, M. Darmanin, Mme Delorme Duret, Mme Delpech, M. Dirx, Mme Dubré-Chirat, M. Fait, M. Fiévet, M. Frébault, M. Gassilloud, M. Gouffier Valente, Mme Olivia Grégoire, Mme Hoffman, M. Huyghe, M. Jacques, Mme Klinkert, M. Labaronne, Mme Lakrafi, M. Laussucq, M. Lauzzana, Mme Le Feur, M. Le Gac, Mme Le Grip, Mme Le Meur, Mme Le Nabour, Mme Le Peih, Mme Lebec, M. Lefèvre, M. Lescure, Mme Lévasseur, Mme Liso, M. Maillard, M. Marchive, M. Marion, Mme Marsaud, M. Masségli, M. Mazars, Mme Melchior, M. Mendes, M. Metzdorf, M. Midy, Mme Miller, Mme Missoffe, M. Mongardien, M. Olive, Mme Panonacle, Mme Pouzyreff, M. Provendier, M. Riester, Mme Riotton, Mme Rist, Mme Rixain, M. Rodwell, Mme Rousselot, M. Rousset, M. Séjourné, M. Seo, M. Sitzenstuhl, M. Sorre, Mme Spillebout, Mme Liliana Tanguy, M. Terlier, Mme Thevenot, M. Travert, Mme Vidal, Mme Vignon, M. Vojetta et M. Woerth

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	20 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	20 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	10 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	10 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'action « Planification écologique », créée dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024, regroupe les crédits consacrés à la planification écologique. Elle est dotée de 372,6 M€ en autorisations d'engagement et 296,9 M€ en crédits de paiement, ce qui représente une diminution de 64 % en autorisations d'engagement et 50 % en crédits de paiement par rapport à l'année en cours.

La répartition entre les sous-actions inscrite dans le projet annuel de performances n'est pas stabilisée, mais, à ce stade, les crédits de la planification écologique sont répartis en trois grands

blocs : haies, agriculture (« Fonds de souveraineté et transition » et soutien à l'agriculture biologique) et forêts (« renouvellement forestier »).

Le ministère précise que l'allocation des crédits aux différents dispositifs sera effectuée en fonction du stade d'avancement et des retours d'expérience des dispositifs déclenchés en 2024, qui pour beaucoup sont en cours de déploiement au second semestre.

La lisibilité de l'action publique en matière d'accompagnement des filières pour la transition agroécologique pâtit de cette évolution erratique de l'action « Planification écologique ».

C'est notamment le cas pour le « Pacte en faveur de la haie » dans lequel le précédent Gouvernement avait, il y a un peu plus d'un an, affiché une ambition inédite d'obtenir un gain net du linéaire de haies de 50 000 km d'ici 2030. Or, ce Pacte voit ses crédits passer de 110 000 000 d'euros en autorisations d'engagement en 2024 à 30 000 000 d'euros dans le présent projet de loi. Le Pacte en faveur de la haie ne doit pas subir de coupes plus sévères que le reste des dispositifs de la planification écologique qui voit ses crédits diminuer de plus de 50 %.

Dans cet esprit, il est proposé de porter les crédits de ce Pacte en faveur de la haie à 50 M€ en AE et 40 M€ en CP dans le présent projet de loi de finances.

Par conséquent, mon amendement a pour objet d'augmenter de 20 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 10 millions d'euros en crédits de paiement, l'action 29 « Planification écologique » du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ».

Les crédits de l'action n° 01 du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » sont diminués à due concurrence (-20 000 000 d'euros en AE et 10 000 000 d'euros en CP) et le Gouvernement sera naturellement invité à les rétablir au cours de la discussion du projet de loi de finances.

Cet amendement a été adopté par la Commission des affaires économiques lors de l'examen pour avis des crédits de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », puis par la Commission des finances lors de l'examen au fond de ces crédits.

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-3727

présenté par
Mme Mette et M. Fesneau

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	60 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	60 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
TOTAUX	60 000 000	60 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi de finances 2025 propose de diminuer d'environ 70% les crédits alloués dans le cadre de l'appel à projets du "Pacte en faveur de la haie" (30 millions d'euros pour 2025 contre 110 millions d'euros pour 2024). Depuis 2022, la haie a été identifiée par les pouvoirs politiques comme

un levier essentiel de la

Planification écologique du fait des multiples services qui lui sont associés (stockage du carbone, bois énergie, agronomie, adaptation au changement climatique, biodiversité...).

Présenté en septembre 2023, le "Pacte en faveur de la haie" a fixé un objectif de gain net de 50 000 kilomètres de haies d'ici 2030 et défini une trajectoire chiffrée claire et ambitieuse pour notre pays, requérant un soutien financier durable sur plusieurs années. Pour la première fois, les mesures financières mises en place par l'État permettent d'agir tout au long de la chaîne de valeur de la filière agroforestière.

Les effets d'une telle baisse budgétaire entraîneraient de lourdes conséquences pour la filière, qui a fait les efforts nécessaires pour s'adapter à un pacte favorable aux ambitions écologiques de la France. Cet amendement propose donc d'allouer 60 000 000 d'euros supplémentaires au programme 149 "Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt" et de réduire du même montant le programme 215 "Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture".

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1285

présenté par

Mme Gérard, M. Bazin, Mme Piron, M. Albertini, M. Guerin, M. Moulliere, M. Henriet,
Mme Spillebout, M. Marion, Mme Violland et Mme Delpech

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	80 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	40 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	40 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
TOTAUX	80 000 000	80 000 000
SOLDE	0	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	15 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	15 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
TOTAUX	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le 29 septembre 2023, le Gouvernement présentait le "Pacte en faveur de la Haie". Un grand plan doté d'un budget de 110 Millions d'euros en 2024 qui visait à mettre un coup d'arrêt à la destruction et la dégradation des haies que nous connaissons partout sur le territoire depuis près de 50 ans.

Les haies jouent, comme vous le savez, un rôle majeur dans plusieurs aspects de notre biodiversité et particulièrement sur la question climatique, puisqu'elles sont bien souvent des moyens de limiter les inondations et autres crises climatiques que nous connaissons.

Pour autant, ce projet de loi de finances prévoit une baisse de 70% des montants accordés au Plan Haies. Il s'agit d'un mauvais choix en matière climatique puisque comme le rappelait le Gouvernement dans son communiqué de presse de présentation du Pacte, "Plus la crise climatique se traduira par des événements météorologiques extrêmes, plus nous aurons besoin de zones tampons comme les haies pour retenir le sol utile à l'agriculture".

C'est d'autre part un mauvais choix financier, puisque les conséquences des inondations que nous connaissons représentent à la fois un drame pour nos concitoyens concernés, mais également un coût important pour les finances publiques.

Les inondations connues dans ma région des Hauts de France il y a quelques mois ont induit un coût de plus de 640 Millions d'euros. Plus récemment, encore les inondations connues les 17 et 18 octobre derniers ont induit un cout de près de 400 Millions d'euros

Les haies ont un rôle important à jouer face à ces situations climatiques, cet amendement propose donc de rétablir les crédits accordés, au Plan Haies, au montant prévu par la LFI 2024.

Il donc proposé de transférer 40 000 000 euros en autorisations d'engagement depuis l'action 04 « Actions Transversales » du programme 206 – « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » vers la sous action 29-01 « Plan haies » du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ». Ainsi que 40 000 000 euros en autorisation d'engagement depuis l'action 04 « Moyens communs » du programme 215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture vers la sous action 29-01 « Plan haies » du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ».

Et de transférer 15 000 000 euros en crédits de paiement d'engagement depuis 04 « Actions Transversales » du programme 206 – « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » vers la sous action 29-01 « Plan haies » du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt »

La baisse des crédits du programme est réalisée compte tenu des règles relatives à l'article 40 de la Constitution, elle ne reflète pas la volonté de l'auteur qui souhaite que ces crédits soient préservés.

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1713

présenté par

Mme Jourdan, M. Potier, M. David, M. Delautrette, Mme Dombre Coste, M. Emmanuel Grégoire, Mme Battistel, M. Benbrahim, M. Echaniz, M. Lhardit, M. Naillet, Mme Rossi, Mme Thomin, M. Fégné, M. Philippe Brun, M. Baptiste, Mme Allemand, M. Baumel, M. Bouloux, M. Garot, Mme Mercier, M. Oberti, Mme Pantel, Mme Pirès Beaune, M. Aviragnet, M. Barusseau, Mme Bellay, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. Courbon, M. Delaporte, Mme Diop, M. Dufau, M. Eskenazi, M. Faure, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Pena, Mme Pic, M. Pribetich, M. Proença, Mme Récalde, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	80 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	80 000 000
TOTAUX	80 000 000	80 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à revenir sur la baisse de financement du Pacte en faveur de la haie, en abondant de 80 M€ l'enveloppe qui lui est consacrée (actuellement fixée à 30M€) dans le présent projet de loi de finances.

La haie n'a plus à démontrer son intérêt pour l'agriculture et les territoires : outil agronomique pour les agriculteurs, rempart face aux inondations et à la sécheresse, puits de carbone, espace de biodiversité, ressource bois énergie. Elle est un levier essentiel pour la transition agroécologique.

Le Gouvernement avait fixé en 2023, via le Pacte en faveur de la haie, un objectif clair de +50 000km net pour 2030 et s'était engagé à financer cette trajectoire, à hauteur de 110M€ par an, pour au moins 3 ans, donnant un vrai cap politique pour sa mise en œuvre dans les territoires.

En rupture avec cet engagement, la présente le présent projet de loi de finances propose une baisse de 72 % des crédits de ce Pacte, et ce, un an seulement après le lancement des quatre appels à projets le mettant en œuvre : l'enveloppe du Pacte en faveur de la haie passe ainsi de 110M€ en 2024 à 30M€ en 2025.

Pourtant, le dimensionnement du Pacte correspondait aux besoins du terrain : d'après les remontées des régions opérées par l'Afac-Agroforesteries la totalité des enveloppes prévues en 2024 ont été consommées, et ce malgré un calendrier d'appels à projets très contraint.

Ces 110M€ d'euros était un minimum pour amorcer une trajectoire à +50 000km de haies en 2030.

Dans un contexte de crise agricole et d'enjeu fort de planification écologique, cette baisse budgétaire apparaît peu compréhensible et aura des conséquences très fortes dans les territoires :

· Des milliers d'agriculteurs ont répondu présents partout en France pour s'engager à implanter des haies sur leurs fermes. Le signal est contre-productif pour ceux qui souhaitaient s'engager sur 2025...

· Des centaines de structures sur tous les territoires (Parcs Naturels régionaux, Fédérations des chasseurs, Syndicats de Bassins versants, Chambres d'Agriculture, Associations dédiés à l'arbre et la haie, CPIE...) se sont mobilisées pour répondre objectifs fixés par le Pacte. Beaucoup ont pour cela créé des emplois, dont la pérennisation est menacée.

· Le Pacte pour la haie est parfois venu se substituer à des dispositifs régionaux existants, qui se sont effacés, dans un souci de complémentarité des dépenses publiques. L'effacement de ces dispositifs locaux, couplés à cette baisse du budget d'État risque de déstabiliser fortement tout l'écosystème qui s'est organisé sur les territoires.

Cet amendement propose donc de porter l'enveloppe « Plan haies » qui finance le Pacte, à 110M€ qui correspondent :

- À un besoin d'animation territoriale (via les techniciens de bassins versants, fédérations des chasseurs, parcs naturels, chambres d'agricultures...) sur le terrain pour sensibiliser les agriculteurs et les accompagner dans leurs démarches de plantation et de gestion durable des haies.

- À un besoin d'investissement croissant : les appels à projets ont été publiés relativement tardivement du fait d'un temps nécessaire à leur mise en place par les services de l'État. En 2025, l'animation sera donc plus efficace car mieux anticipée. La mobilisation sera plus forte et une hausse des demandes des agriculteurs pour des plantations est à prévoir. On peut donc anticiper des besoins en investissements plus importants en 2025.

- À un besoin croissant de soutien à la valorisation des haies : l'ADEME n'a pu répondre à toutes les projets déposés en 2024 pour la création et la consolidation de filières territoriales.

Cet amendement vise ainsi vise une logique de responsabilité budgétaire :

· Il s'agit de capitaliser sur la montée en compétence des services de l'État sur le sujet (DRAAF) qui a permis de mettre en place des dispositifs efficaces de soutien à la haie et sur le travail mené pendant plus d'un an sur les territoires pour disposer de moyens humains d'accompagnement.

· Il s'agit aussi d'un investissement pour la résilience face aux aléas climatiques, et pour respecter les engagements la France en termes de stockage carbone et de développement des énergies renouvelables.

· Dans une logique de bonne gestion des finances publiques, il est paradoxal de voir augmenter les enveloppes budgétaires destinées à gérer les conséquences des aléas climatiques sans avoir, en parallèle, un maintien des enveloppes permettant leur prévention.

· Dans un contexte de crise du secteur, on ne peut que s'interroger sur le choix de couper une aide aux agriculteurs, alors que la haie peut leur apporter un complément de revenu via le bois énergie, et une optimisation de leurs performances agronomiques.

Afin de garantir sa recevabilité financière, cet amendement propose les mouvements de crédits suivants :

- Il abonde en autorisations d'engagements et en crédits de paiement, la sous-action 29.01 « Plan haies » de l'action 29 « Planification écologique » du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt » à hauteur de 80 millions d'euros.
- En conséquence il minore l'action 01 « Allègements de cotisations et contributions sociale » du programme 381 « Allègements du coût du travail en agriculture TODE-AG » à hauteur de 80 millions d'euros euros.

Néanmoins, l'intention de cet amendement n'est pas de réduire les moyens affectés à ce programme, le Gouvernement étant appelé à lever le gage.

Cet amendement a été travaillé avec l'AFAC-Agroforesteries.

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-878

présenté par

Mme Belluco, M. Biteau, Mme Sas, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, M. Lahais, Mme Simonnet, M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	80 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	80 000 000
TOTAUX	80 000 000	80 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à revenir sur la baisse de financement du Pacte en faveur de la haie, en abondant de 80 M€ l'enveloppe qui lui est consacrée (actuellement fixée à 30M€) dans le présent projet de loi de finances.

La haie n'a plus à démontrer son intérêt pour l'agriculture et les territoires : outil agronomique pour les agriculteurs, rempart face aux inondations et à la sécheresse, puits de carbone, espace de biodiversité, ressource bois énergie... elle est un levier essentiel pour la transition agroécologique.

Le Gouvernement avait fixé en 2023, via le Pacte en faveur de la haie, un objectif clair de +50 000km net pour 2030 et s'était engagé à financer cette trajectoire, à hauteur de 110M€ par an, pour au moins 3 ans, donnant un vrai cap politique pour sa mise en œuvre dans les territoires.

En rupture avec cet engagement, le présent projet de loi de finances propose une baisse de 72% des crédits de ce Pacte, et ce, un an seulement après le lancement des quatre appels à projets le mettant en œuvre : l'enveloppe du Pacte en faveur de la haie passe ainsi de 110M€ en 2024 à 30M€ en 2025.

Pourtant, le dimensionnement du Pacte répondait aux besoins du terrain : d'après les remontées des régions opérées par l'Afac-Agroforesteries la totalité des enveloppes prévues en 2024 ont été consommées, et ce malgré un calendrier d'appels à projets très contraint.

Ces 110M€ d'euros était un minimum pour amorcer une trajectoire à +50 000km de haies en 2030.

Dans un contexte de crise agricole et d'enjeu fort de planification écologique, cette baisse budgétaire apparaît peu compréhensible et aura des conséquences très fortes dans les territoires :

Des milliers d'agriculteurs ont répondu présents partout en France pour s'engager à implanter des haies sur leurs fermes. Le signal est contre-productif pour ceux qui souhaitent s'engager sur 2025...

Des centaines de structures sur tous les territoires (Parcs Naturels régionaux, Fédérations des chasseurs, Syndicats de Bassins versants, Chambres d'Agriculture, Associations dédiés à l'arbre et la haie, CPIE...) se sont mobilisées pour répondre aux objectifs fixés par le Pacte. Beaucoup ont pour cela créé des emplois, dont la pérennisation est menacée.

Le Pacte pour la haie est parfois venu se substituer à des dispositifs régionaux existants, qui se sont effacés, dans un souci de complémentarité des dépenses publiques. L'effacement de ces dispositifs locaux, couplés à cette baisse du budget d'Etat risque de déstabiliser fortement tout l'écosystème qui s'est organisé sur les territoires.

Cet amendement propose donc de porter l'enveloppe "Plan haies" qui finance le Pacte, à 110M€ qui correspondent :

- À un besoin d'animation territoriale (via les techniciens de bassins versants, fédérations des chasseurs, parcs naturels, chambres d'agricultures...) sur le terrain pour sensibiliser les agriculteurs et les accompagner dans leurs démarches de plantation et de gestion durable des haies.
- À un besoin d'investissement croissant : les appels à projets ont été publiés relativement tardivement du fait d'un temps nécessaire à leur mise en place par les services de l'Etat. En 2025,

l'animation sera donc plus efficace car mieux anticipée. La mobilisation sera plus forte et une hausse des demandes des agriculteurs pour des plantations est à prévoir. On peut donc anticiper des besoins en investissements plus importants en 2025.

- À un besoin croissant de soutien à la valorisation des haies : l'ADEME n'a pu répondre à toutes les projets déposés en 2024 pour la création et la consolidation de filières territoriales.

Cet amendement vise ainsi vise une logique de responsabilité budgétaire :

Il s'agit de capitaliser sur la montée en compétence des services de l'Etat sur le sujet (DRAAF) qui a permis de mettre en place des dispositifs efficaces de soutien à la haie et sur le travail mené pendant plus d'un an sur les territoires pour disposer de moyens humains d'accompagnement.

Il s'agit aussi d'un investissement pour la résilience face aux aléas climatiques, et pour respecter les engagements la France en termes de stockage carbone et de développement des énergies renouvelables.

Dans une logique de bonne gestion des finances publiques, il est paradoxal de voir augmenter les enveloppes budgétaires destinées à gérer les conséquences des aléas climatiques sans avoir, en parallèle, un maintien des enveloppes permettant leur prévention.

Dans un contexte de crise du secteur, on ne peut que s'interroger sur le choix de couper une aide aux agriculteurs, alors que la haie peut leur apporter un complément de revenu via le bois énergie, et une optimisation de leurs performances agronomiques.

Afin de garantir sa recevabilité financière, cet amendement propose les mouvements de crédits suivants :

Il abonde en autorisations d'engagements et en crédits de paiement, la sous-action 29.01 « Plan haies » de l'action 29 « Planification écologique » du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt » à hauteur de 80 millions d'euros.

En conséquence il minore l'action 01 « Allègements de cotisations et contributions sociale » du programme 381 « Allègements du coût du travail en agriculture TODE-AG » à hauteur de 80 millions d'euros.

Néanmoins, l'intention de cet amendement n'est pas de réduire les moyens affectés à ce programme, le Gouvernement étant appelé à lever le gage.

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1854

présenté par
Mme Le Peih

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	30 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	30 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
Nouvelle ligne de programme (<i>ligne nouvelle</i>)	0	0
TOTAUX	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter de 30 millions d'euros les crédits de la sous-action 29-01 « Plan haies », du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture », de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales ». Cette augmentation portera ainsi le total des crédits de la sous-action « Plan haies » à 60 millions d'euros (en autorisations d'engagement et crédits de paiement) pour l'année 2025.

Dans le cadre de la planification écologique, le « Pacte en faveur de la haie » a été doté d'un budget de 110 millions d'euros dès 2024, en complément des financements publics déjà disponibles. Pour l'année 2025, les acteurs du secteur ont signalé au Ministère de l'Agriculture un besoin de financement supplémentaire de 60 millions d'euros afin de poursuivre les projets de plantation et dynamiser la filière.

Il est important de rappeler que cette mesure, présentée par le Gouvernement en septembre 2023, vise à répondre à la destruction et à la dégradation des haies observées en France depuis près de cinquante ans. En moyenne, près de 20 000 kilomètres de haies disparaissent chaque année. Lors de sa présentation, le Pacte ambitionnait d'atteindre un gain net de 50 000 kilomètres de linéaire de haies d'ici 2030.

Le bocage constitue un élément essentiel du patrimoine des exploitations agricoles, et une gestion appropriée de cet écosystème permet de répondre à de multiples enjeux. Il contribue à la génération de revenus supplémentaires (bois énergie), tout en protégeant les ressources naturelles. La multiplication des haies favorise une meilleure répartition des eaux de pluie, aide à prévenir les inondations ainsi que les destructions d'habitats et de récoltes, et participe au stockage de carbone. Il est donc crucial de maintenir le budget alloué au « Pacte en faveur de la haie ».

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-173

présenté par
M. Berville

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	40 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	40 000 000
TOTAUX	40 000 000	40 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à revenir sur la baisse de financement du Pacte en faveur de la haie, en abondant de 40 Millions d'euros l'enveloppe qui lui est consacrée (actuellement fixée à 30 millions d'euros) dans le présent projet de loi de finances.

La haie n'a plus à démontrer son intérêt pour l'agriculture et les territoires : outil agronomique pour les agriculteurs, rempart face aux inondations et à la sécheresse, puits de carbone, espace de biodiversité, ressource bois énergie... Elle est un levier essentiel pour la transition agroécologique.

Le Gouvernement avait fixé en 2023, via le Pacte en faveur de la haie, un objectif clair de plus 50 000km net de haies pour 2030 et s'était engagé à financer cette trajectoire, à hauteur de 110 millions d'euros par an, pour au moins 3 ans, donnant un vrai cap politique pour sa mise en œuvre dans les territoires.

En rupture avec cet engagement, le projet de loi de finances propose une baisse de 72% des crédits de ce Pacte, et ce, un an seulement après le lancement des quatre appels à projets le mettant en œuvre. Pourtant, le dimensionnement du Pacte correspondait aux besoins du terrain : d'après les remontées des régions opérées par l'Afac-Agroforesteries la totalité des enveloppes prévues en 2024 a été consommée, et ce, malgré un calendrier d'appels à projets très contraint.

Ces 110 millions d'euros étaient un minimum pour amorcer une trajectoire à plus 50 000km de haies en 2030.

Dans un contexte de crise agricole et d'enjeu fort de planification écologique, cette baisse budgétaire apparaît peu compréhensible et aura des conséquences très fortes dans les territoires :

- Des milliers d'agriculteurs ont répondu présents partout en France pour s'engager à implanter des haies sur leurs fermes. Le signal est contre-productif pour ceux qui souhaitent s'engager sur 2025...
- Des centaines de structures sur tous les territoires (Parcs Naturels régionaux, Fédérations des chasseurs, Syndicats de Bassins versants, Chambres d'Agriculture, Associations dédiés à l'arbre et la haie, CPIE...) se sont mobilisées pour répondre objectifs fixés par le Pacte. Beaucoup ont pour cela créé des emplois, dont la pérennisation est menacée.
- Le Pacte pour la haie est parfois venu se substituer à des dispositifs régionaux existants, qui se sont effacés, dans un souci de complémentarité des dépenses publiques. L'effacement de ces dispositifs locaux, couplés à cette baisse du budget d'Etat risque de déstabiliser fortement tout l'écosystème qui s'est organisé sur les territoires.

Cet amendement propose donc de porter l'enveloppe "Plan haies" qui finance le Pacte, à 110M€ qui correspondent :

- À un besoin d'animation territoriale (via les techniciens de bassins versants, fédérations des chasseurs, parcs naturels, chambres d'agricultures...) sur le terrain pour sensibiliser les agriculteurs et les accompagner dans leurs démarches de plantation et de gestion durable des haies.
- À un besoin d'investissement croissant : les appels à projets ont été publiés relativement tardivement du fait d'un temps nécessaire à leur mise en place par les services de l'Etat. En 2025, l'animation sera donc plus efficace car mieux anticipée. La mobilisation sera plus forte et une hausse des demandes des agriculteurs pour des plantations est à prévoir. On peut donc anticiper des besoins en investissements plus importants en 2025.
- À un besoin croissant de soutien à la valorisation des haies : l'ADEME n'a pu répondre à toutes les projets déposés en 2024 pour la création et la consolidation de filières territoriales

Cet amendement vise ainsi une logique de responsabilité budgétaire :

-
- Il s'agit de capitaliser sur la montée en compétence des services de l'Etat sur le sujet (DRAAF) qui a permis de mettre en place des dispositifs efficaces de soutien à la haie et sur le travail mené pendant plus d'un an sur les territoires pour disposer de moyens humains d'accompagnement.
 - Il s'agit aussi d'un investissement pour la résilience face aux aléas climatiques, et pour respecter les engagements la France en termes de stockage carbone et de développement des énergies renouvelables.
 - Dans une logique de bonne gestion des finances publiques, il est paradoxal de voir augmenter les enveloppes budgétaires destinées à gérer les conséquences des aléas climatiques sans avoir, en parallèle, un maintien des enveloppes permettant leur prévention.
 - Dans un contexte de crise du secteur, on ne peut que s'interroger sur le choix de couper une aide aux agriculteurs, alors que la haie peut leur apporter un complément de revenu via le bois énergie, et une optimisation de leurs performances agronomiques.

Afin de garantir sa recevabilité financière, cet amendement propose les mouvements de crédits suivants :

- Il abonde en autorisations d'engagements et en crédits de paiement, la sous-action 29.01 « Plan haies » de l'action 29 « Planification écologique » du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt » à hauteur de 40 millions d'euros.
- En conséquence il minore l'action 01 « Allègements de cotisations et contributions sociale » du programme 381 « Allègements du coût du travail en agriculture TODE-AG » à hauteur de 40 millions d'euros.

Néanmoins, l'intention de cet amendement n'est pas de réduire les moyens affectés à ce programme, le Gouvernement étant appelé à lever le gage.

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1628

présenté par

M. Ott, M. Fait, M. Cosson, M. Frébault, Mme Josso, M. Marion, M. Sitzenstuhl, Mme Buffet,
M. Benoit, Mme Gérard et Mme Bergantz

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	40 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	40 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
TOTAUX	40 000 000	40 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à soutenir le Pacte en faveur des haies en abondant de 40 Millions d'euros l'enveloppe qui lui est consacré (actuellement 30M€) dans la présente loi de finances, pour porter le budget total à 70M€.

La haie n'a plus à démontrer son intérêt pour l'agriculture et les territoires : outil agronomique pour les agriculteurs, rempart face aux inondations et à la sécheresse, puits de carbone, espace de biodiversité, ressource bois énergie... elle est un levier essentiel pour la transition agroécologique.

Le Gouvernement avait fixé en 2023, via le Pacte en faveur de la haie, un objectif clair de +50 000km net pour 2030 et s'était engagé à financer cette trajectoire, à hauteur de 110M€ par an, pour au moins 3 ans, donnant un vrai cap politique pour sa mise en œuvre dans les territoires.

En rupture avec cet engagement, la présente le présent projet de loi de finances propose une baisse de 72% des crédits de ce Pacte, et ce, un an seulement après le lancement des quatre appels à projets le mettant en œuvre : l'enveloppe du Pacte en faveur de la haie passe ainsi de 110M€ en 2024 à 30M€ en 2025.

Pourtant, le dimensionnement du Pacte correspondait aux besoins du terrain : d'après les remontées des régions opérées par l'Afac-Agroforesteries la totalité des enveloppes prévues en 2024 ont été consommées, et ce malgré un calendrier d'appels à projets très contraint.

Dans un contexte de crise agricole et d'enjeu fort de planification écologique, cette baisse budgétaire apparaît peu compréhensible et aura des conséquences très fortes dans les territoires.

Cet amendement de repli propose donc de porter l'enveloppe "Plan haies" prévu dans la loi de finances à 70 M€.

Cette somme, d'après les remontées de terrain, reste insuffisante pour répondre à l'ambition initiale du Pacte à +50 000km de haies en 2030. Mais elle permettrait de maintenir une continuité minimale dans l'action territoriale enclenchée en 2024.

Elle correspond ainsi :

- À un maintien de base de l'animation territoriale (via les techniciens de bassins versants, fédérations des chasseurs, parcs naturels, chambres d'agricultures...) sur le terrain pour sensibiliser les agriculteurs et les accompagner dans leurs démarches de plantation et de gestion durable des haies.
- À un minimum d'investissement permettant de couvrir toutes les régions : alors que l'on peut anticiper une hausse des demandes des agriculteurs pour la plantation, pour l'année 2025, une enveloppe trop faible marquerait un recul fort de la dynamique enclenchée.
- Un maintien minimal des soutiens à la valorisation des haies : l'ADEME n'a pu répondre à tous les projets déposés en 2024 pour la création et la consolidation de filières territoriales.

Cet amendement vise ainsi une logique de responsabilité budgétaire, une enveloppe inférieure à 70M€ telle que prévue actuellement :

- Ne permettrait pas de capitaliser sur la montée en compétence des services de l'Etat (DRAAF) sur la haie, permise par le Pacte.
- Déstabiliserait fortement les dispositifs de soutiens mis en place
- Menacerait le travail mené pendant plus d'un an sur les territoires pour disposer de moyens humains d'accompagnement.
- Priverait les agriculteurs d'un soutien financier, dans un contexte de crise du secteur, alors que les haies peuvent leur apporter un complément de revenu via le bois énergie, et une optimisation de leurs performances agronomique.
- Mettrait à mal la contribution de la haie et du secteur agricole au respect des engagements de la France en termes de stockage carbone et de développement des énergies renouvelables.

Enfin, dans une logique de bonne gestion de l'argent public, il est paradoxal de voir augmenter l'enveloppe budgétaire destinée à la gestion des aléas climatiques sans avoir, en parallèle, un maintien des budgets permettant leur prévention.

Afin de garantir sa recevabilité financière, Il est donc proposé de minorer de 40 millions d'euros en autorisation d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) l'action 04 « Actions transversales » du programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » pour abonder de 40 millions d'euros la sous-action 29.01 « Plan haies » de l'action 29 « Planification écologique » du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ».

Néanmoins, l'intention de cet amendement n'est pas de réduire les moyens affectés à ce programme, l'auteur de cet amendement appelant le Gouvernement à lever le gage.

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1714

présenté par

Mme Jourdan, M. Potier, M. David, M. Delautrette, Mme Dombre Coste, M. Emmanuel Grégoire, Mme Battistel, M. Benbrahim, M. Echaniz, M. Lhardit, M. Naillet, Mme Rossi, Mme Thomin, M. Fégné, M. Philippe Brun, M. Baptiste, Mme Allemand, M. Baumel, M. Bouloux, M. Garot, Mme Mercier, M. Oberti, Mme Pantel, Mme Pirès Beaune, M. Aviragnet, M. Barusseau, Mme Bellay, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. Courbon, M. Delaporte, Mme Diop, M. Dufau, M. Eskenazi, M. Faure, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Pena, Mme Pic, M. Pribetich, M. Proença, Mme Récalde, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	40 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	40 000 000
TOTAUX	40 000 000	40 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli du groupe Socialistes et apparentés vise à soutenir le Pacte en faveur des haies en abondant de 40 Millions d'euros l'enveloppe qui lui est consacré (actuellement 30M€) dans la présente loi de finances, pour porter le budget total à 70M€.

La haie n'a plus à démontrer son intérêt pour l'agriculture et les territoires : outil agronomique pour les agriculteurs, rempart face aux inondations et à la sécheresse, puits de carbone, espace de biodiversité, ressource bois énergie... elle est un levier essentiel pour la transition agroécologique.

Le Gouvernement avait fixé en 2023, via le Pacte en faveur de la haie, un objectif clair de +50 000km net pour 2030 et s'était engagé à financer cette trajectoire, à hauteur de 110M€ par an, pour au moins 3 ans, donnant un vrai cap politique pour sa mise en œuvre dans les territoires.

En rupture avec cet engagement, la présente le présent projet de loi de finances propose une baisse de 72 % des crédits de ce Pacte, et ce, un an seulement après le lancement des quatre appels à projets le mettant en œuvre : l'enveloppe du Pacte en faveur de la haie passe ainsi de 110M€ en 2024 à 30M€ en 2025.

Pourtant, le dimensionnement du Pacte correspondait aux besoins du terrain : d'après les remontées des régions opérées par l'Ifac-Agroforesteries la totalité des enveloppes prévues en 2024 ont été consommées, et ce malgré un calendrier d'appels à projets très contraint.

Dans un contexte de crise agricole et d'enjeu fort de planification écologique, cette baisse budgétaire apparaît peu compréhensible et aura des conséquences très fortes dans les territoires :

· Des milliers d'agriculteurs ont répondu présents partout en France pour s'engager à implanter des haies sur leurs fermes, répondant à des enjeux d'adaptation de leur système aux aléas climatiques. Le signal est contre-productif pour ceux qui souhaitaient s'engager sur 2025.

· Des centaines de structures sur tous les territoires (Parcs Naturels régionaux, Fédérations des chasseurs, Syndicats de Bassins versants, Chambres d'Agriculture, Associations dédiés à l'arbre et la haie, CPIE...) se sont mobilisés pour répondre objectifs fixés par le Pacte. Beaucoup ont créé des emplois pour répondre aux objectifs du Pacte, dont la pérennisation est menacée.

· Le Pacte pour la haie est parfois venu se substituer à des dispositifs régionaux existants, qui se sont effacés, dans un souci de complémentarité des dépenses publiques. L'effacement de ces dispositifs locaux, couplé cette baisse du budget d'État risque de déstabiliser fortement tout l'écosystème qui s'est organisé sur les territoires.

Cet amendement de repli propose donc de porter l'enveloppe « Plan haies » prévu dans la loi de finances à 70 M€.

Cette somme, d'après les remontées de terrain, reste insuffisante pour répondre à l'ambition initiale du Pacte à +50 000km de haies en 2030. Mais elle permettrait de maintenir une continuité minimale dans l'action territoriale enclenchée en 2024.

Elle correspond ainsi :

- À un maintien de base de l'animation territoriale (via les techniciens de bassins versants, fédérations des chasseurs, parcs naturels, chambres d'agricultures...) sur le terrain pour sensibiliser les agriculteurs et les accompagner dans leurs démarches de plantation et de gestion durable des haies.

- À un minimum d'investissement permettant de couvrir toutes les régions : alors que l'on peut anticiper une hausse des demandes des agriculteurs pour la plantation, pour l'année 2025, une enveloppe trop faible marquerait un recul fort de la dynamique enclenchée.

- Un maintien minimal des soutiens à la valorisation des haies : l'ADEME n'a pu répondre à toutes les projets déposés en 2024 pour la création et la consolidation de filières territoriales.

Cet amendement vise ainsi une logique de responsabilité budgétaire, une enveloppe inférieure à 70M€ telle que prévue actuellement :

· Ne permettrait pas de capitaliser sur la montée en compétence des services de l'État (DRAAF) sur la haie, permise par le Pacte.

· Déstabiliserait fortement les dispositifs de soutiens mis en place

· Menacerait le travail mené pendant plus d'un an sur les territoires pour disposer de moyens humains d'accompagnement.

· Priverait les agriculteurs d'un soutien financier, dans un contexte de crise du secteur, alors que les haies peuvent leur apporter un complément de revenu via le bois énergie, et une optimisation de leur performances agronomique.

· Mettrait à mal la contribution de la haie et du secteur agricole au respect des engagements la France en termes de stockage carbone et de développement des Energies renouvelables.

Enfin, dans une logique de bonne gestion de l'argent public, il est paradoxal de voir augmenter l'enveloppe budgétaire destinée à la gestion des aléas climatiques sans avoir, en parallèle, un maintien des budgets permettant leur prévention.

Afin de garantir la recevabilité financière de cet amendement, il est proposé les mouvements de crédits suivants :

- Il abonde en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, la sous-action 29.01 « Plan haies » de l'action 29 « Planification écologique » du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt » à hauteur de 40 millions d'euros.

- En conséquence il minore l'action 01 « Allègements de cotisations et contributions sociale » du programme 381 « Allègements du coût du travail en agriculture TODE-AG » à hauteur de 40 millions d'euros euros.

Néanmoins, l'intention de cet amendement n'est pas de réduire les moyens affectés à ce programme, les auteurs de cet amendement appelant le Gouvernement à lever le gage.

Cet amendement a été travaillé avec l'AFAC-Agroforesteries.

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2053

présenté par

M. Brigand, M. Bazin, Mme Sylvie Bonnet, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme Kremer et
M. Liégeon

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	40 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	40 000 000
Nouvelle ligne de programme (<i>ligne nouvelle</i>)	0	0
TOTAUX	40 000 000	40 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à soutenir le Pacte en faveur des haies en abondant de 40 Millions d'euros l'enveloppe qui lui est consacrée (actuellement fixée à 30 M€) dans le présent projet de loi de finances, pour porter le budget total à 70 M€.

En effet, la haie n'a plus à démontrer son intérêt pour l'agriculture et les territoires : outil agronomique pour les agriculteurs, rempart face aux inondations et à la sécheresse, puits de carbone, espace de biodiversité, ressource bois énergie... elle est un levier essentiel pour la transition agroécologique.

Or, le Gouvernement avait fixé en 2023, via le Pacte en faveur de la haie, un objectif clair de +50 000 kms nets pour 2030 et s'était engagé à financer cette trajectoire, à hauteur de 110 M€ par an, pour au moins 3 ans, donnant un vrai cap politique pour sa mise en œuvre dans les territoires.

Or, le présent projet de loi de finances propose une baisse de 72% des crédits de ce Pacte, et ce, un an seulement après le lancement des quatre appels à projets le mettant en œuvre : l'enveloppe du Pacte en faveur de la haie passe ainsi de 110 M€ en 2024 à 30 M€ en 2025.

Pourtant, le dimensionnement du Pacte correspondait aux besoins du terrain : d'après les remontées des régions opérées par l'Afac-Agroforesteries la totalité des enveloppes prévues en 2024 ont été consommées, et ce malgré un calendrier d'appels à projets très contraint.

Dans un contexte de crise agricole et d'enjeu fort de planification écologique, cette baisse budgétaire risque d'avoir des conséquences très fortes dans les territoires :

- Des milliers d'agriculteurs ont répondu présents partout en France pour s'engager à planter des haies sur leurs fermes, répondant à des enjeux d'adaptation de leur système aux aléas climatiques. Le signal est contre-productif pour ceux qui souhaitent s'engager sur 2025.
- Des centaines de structures sur tous les territoires (Parcs Naturels régionaux, Fédérations des chasseurs, Syndicats de Bassins versants, Chambres d'Agriculture, Associations dédiés à l'arbre et la haie, CPIE, Pépiniéristes ...) se sont mobilisés pour répondre objectifs fixés par le Pacte. Beaucoup ont créé des emplois pour répondre aux objectifs du Pacte, dont la pérennisation est menacée.
- Le Pacte pour la haie est parfois venu se substituer à des dispositifs régionaux existants, qui se sont effacés, dans un souci de complémentarité des dépenses publiques. L'effacement de ces dispositifs locaux, couplé cette baisse du budget d'Etat risque de déstabiliser fortement tout l'écosystème qui s'est organisé sur les territoires.

Cet amendement propose donc de porter l'enveloppe "Plan haies" prévu dans la loi de finances à 70 M€.

Cette somme, d'après les remontées de terrain, reste insuffisante pour répondre à l'ambition initiale du Pacte à +50 000 kms de haies en 2030. Mais elle permettrait de maintenir une continuité minimale dans l'action territoriale enclenchée en 2024.

Elle correspond ainsi :

- À un maintien de base de l'animation territoriale (via les techniciens de bassins versants, fédérations des chasseurs, parcs naturels, chambres d'agriculture...) sur le terrain pour sensibiliser

les agriculteurs et les accompagner dans leurs démarches de plantation et de gestion durable des haies.

- À un minimum d'investissement permettant de couvrir toutes les régions : alors que l'on peut anticiper une hausse des demandes des agriculteurs pour la plantation, pour l'année 2025, une enveloppe trop faible marquerait un recul fort de la dynamique enclenchée.
- À un maintien minimal des soutiens à la valorisation des haies : l'ADEME n'a pu répondre à toutes les projets déposés en 2024 pour la création et la consolidation de filières territoriales.

Cet amendement vise ainsi une logique de responsabilité budgétaire.

Afin de garantir la recevabilité financière de cet amendement, il est proposé les mouvements de crédits suivants :

- Il abonde en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, la sous-action 29.01 « Plan haies » de l'action 29 « Planification écologique » du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt » à hauteur de 40 millions d'euros.
- En conséquence il minore l'action 01 « Allègements de cotisations et contributions sociale » du programme 381 « Allègements du coût du travail en agriculture TODE-AG » à hauteur de 40 millions d'euros euros.

Néanmoins, l'intention de cet amendement n'est pas de réduire les moyens affectés à ce programme, l'auteur de cet amendement appelant le Gouvernement à lever le gage.

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-38

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	30 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	30 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
TOTAUX	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

En septembre 2023, le Gouvernement a présenté le « Pacte en faveur de la haie ». Ce Pacte répond à la destruction et à la dégradation des haies constatées en France depuis une cinquantaine d'année.

Ces dernières années, près de 20 000 kilomètres linéaires de haies en moyenne disparaissent chaque année.

Lors de sa présentation, le Pacte avait comme ambition d'obtenir un gain net du linéaire des haies de 50 000 kilomètres d'ici 2030.

Inscrit dans le cadre de la planification écologique, le « Pacte en faveur de la haie » était doté d'un budget de 110 millions d'euros dès 2024 en plus des financements publics déjà existants. Pour l'année 2025, les acteurs ont fait remonter au Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt un besoin de financement de 60 millions d'euros afin de poursuivre les projets de plantation et d'animation de la filière. A défaut de programmer ce montant, les pépinières spécialisées ou les collecteurs de graines verraient leurs stabilités économiques mises en péril.

C'est pourquoi la dotation prévisionnelle de 30 millions d'euros (en AE et CP) pour la Sous-action « 29-01 - Plan haies », de l'Action « 29 - Planification écologique », du Programme « 149 - Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt », devrait être doublée afin de poursuivre les objectifs initiaux du « Pacte en faveur de la haie ».

Aussi cet amendement prévoit d'augmenter le budget de la Sous-action « 29-01 - Plan haies » de 30 millions d'euros pour le porter à 60 millions d'euros (en AE et CP) pour l'année 2025.

Pour être recevable, cet amendement modifie les crédits (en AE et CP) de la manière qui suit :

Les crédits de l'Action 01 « Moyens de l'administration centrale » du Programme 215 « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » sont diminués à hauteur de 30 000 000 euros. Ce transfert de crédits est proposé pour respecter les règles imposées par l'article 40 de la Constitution. Or, afin de préserver les crédits du programme 215, le Gouvernement est invité à lever le gage.

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-333

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	30 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	30 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
TOTAUX	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

En septembre 2023, le Gouvernement a présenté le « *Pacte en faveur de la haie* ». Ce Pacte répond à la destruction et à la dégradation des haies constatées en France depuis une cinquantaine d'année.

Ces dernières années, près de 20 000 kilomètres linéaires de haies en moyenne disparaissent chaque année.

Lors de sa présentation, le Pacte avait comme ambition d'obtenir un gain net du linéaire des haies de 50 000 kilomètres d'ici 2030.

Inscrit dans le cadre de la planification écologique, le « *Pacte en faveur de la haie* » était doté d'un budget de 110 millions d'euros dès 2024 en plus des financements publics déjà existants. Pour l'année 2025, les acteurs ont fait remonter au Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt un besoin de financement de 60 millions d'euros afin de poursuivre les projets de plantation et d'animation de la filière. A défaut de programmer ce montant, les pépinières spécialisées ou les collecteurs de graines verraient leurs stabilités économiques mises en péril.

C'est pourquoi la dotation prévisionnelle de 30 millions d'euros (en AE et CP) pour la Sous-action « 29-01 - *Plan haies* », de l'Action « 29 - *Planification écologique* », du Programme « 149 - *Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt* », devrait être doublée afin de poursuivre les objectifs initiaux du « *Pacte en faveur de la haie* ».

Aussi cet amendement prévoit d'augmenter le budget de la Sous-action « 29-01 - *Plan haies* » de 30 millions d'euros pour le porter à 60 millions d'euros (en AE et CP) pour l'année 2025.

Pour être recevable, cet amendement modifie les crédits (en AE et CP) de la manière qui suit :

Les crédits de l'Action 01 « Moyens de l'administration centrale » du Programme 215 « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » sont diminués à hauteur de 30 000 000 euros.

Ce transfert de crédits est proposé pour respecter les règles imposées par l'article 40 de la Constitution. Or, afin de préserver les crédits du programme 215, le Gouvernement est invité à lever le gage.

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1690

présenté par
M. Ray

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	30 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	30 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
TOTAUX	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à contenir la baisse du budget du "plan haies".

Lancé en 2023, le "Pacte en faveur de la Haie" prévoit de limiter l'arrachage des haies et d'inciter à la plantation pour parvenir à un gain net du linéaire de haies de 50 000 km entre 2020 à 2030. Pour cela, un grand plan haies a été lancé, doté d'un budget 110 millions d'euros en 2024. Il vise à accompagner la gestion durable des haies ainsi que les démarches collectives et territoriales.

Compte tenu de l'importance des haies bocagères pour la biodiversité, la prévention des risques climatiques et les paysages de nos campagnes, ce dispositif mérite d'être maintenu. Or, dans le projet de loi de finances pour 2025, le gouvernement prévoit de baisser de 70% les montants des crédits accordés au "plan haies".

Si le contexte budgétaire actuel oblige chaque acteur à réaliser des efforts, la diminution envisagée est trop brutale.

C'est pourquoi le présent amendement propose de limiter à 45% la baisse des crédits du "plan haies" pour l'an prochain en augmentant le budget de ce dispositif de 30 millions d'euros par rapport aux crédits inscrits dans le PLF 2025.

Concrètement, il est proposé de transférer 30 000 000 euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement depuis l'action 04 « Moyens communs » du programme 215 – "Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture" vers l'action 29 « Planification écologique » du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ».

Les auteurs de cet amendement laissent au gouvernement la possibilité de lever le gage dans la mesure où ils ont proposé de nombreuses pistes d'économies sur d'autres missions, permettant ainsi de ne pas alourdir la dépense publique.

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-377

présenté par

Mme Brulebois, M. Cosson, M. Fait, Mme Vidal, Mme Gérard et M. Sitzenstuhl

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	20 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	20 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	10 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	10 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le précédent Gouvernement avait, il y a un peu plus d'un an, affiché une ambition inédite d'obtenir un gain net du linéaire de haies de 50 000 km d'ici 2030.

Depuis 18 mois, tous les acteurs de l'arbre et la haie ont déployé des efforts considérables pour engager ce changement d'échelle.

Grâce à leur mobilisation et à celle des services de l'Etat, ces appels à projets ont rencontré un très grand succès : au niveau national la totalité de l'enveloppe a été consommée.

Les résultats sont donc aujourd'hui indéniables : ces mesures financières répondent aux besoins du terrain et une dynamique s'est enclenchée qui permettrait d'enfin enrayer la disparition des haies, et de respecter nos engagements climats et biodiversité, tout en aidant l'agriculture et les territoires à faire face aux dérèglements climatiques.

Or, ce Pacte voit ses crédits passer de 110 000 000 d'euros en autorisations d'engagement en 2024 à 30 000 000 d'euros dans le présent projet de loi. Le Pacte en faveur de la haie ne doit pas subir de coupes plus sévères que le reste des dispositifs de la planification écologique qui voit ses crédits diminuer de plus de 50 %.

Cet amendement vise à porter les crédits du Pacte en faveur de la haie à 50 M€ en AE et 40 M€ en CP dans le présent projet de loi de finances.

Ainsi Cet amendement entend attribuer 20 millions d'euros en autorisations d'engagement et 10 millions d'euros en crédits de paiement à l'action 29 « Planification écologique » du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ».

Les crédits de l'action n° 01 du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de

l'agriculture » sont diminués à due concurrence (-20 000 000 d'euros en AE et 10 000 000 d'euros en CP) afin de respecter les règles de recevabilité. Cette réduction a pour but de se conformer aux exigences de la loi organique relative aux lois de finance qui oblige, lorsque l'auteur d'un amendement souhaite augmenter les crédits d'un programme, à diminuer les crédits d'un autre programme d'autant.

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1178

présenté par

M. Fugit, M. Marion et Mme Spillebout

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	20 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	20 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	10 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	10 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'action « Planification écologique », créée dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024, regroupe les crédits consacrés à la planification écologique. Elle est dotée de 372,6 M€ en autorisations d'engagement et 296,9 M€ en crédits de paiement, ce qui représente une diminution de 64 % en autorisations d'engagement et 50 % en crédits de paiement par rapport à l'année en cours.

La répartition entre les sous-actions inscrite dans le projet annuel de performances n'est pas stabilisée, mais, à ce stade, les crédits de la planification écologique sont répartis en trois grands blocs : haies, agriculture (« Fonds de souveraineté et transition » et soutien à l'agriculture biologique) et forêts (« renouvellement forestier »).

Le ministère précise que l'allocation des crédits aux différents dispositifs sera effectuée en fonction du stade d'avancement et des retours d'expérience des dispositifs déclenchés en 2024, qui pour beaucoup sont en cours de déploiement au second semestre.

La lisibilité de l'action publique en matière d'accompagnement des filières pour la transition agroécologique pâtit de cette évolution erratique de l'action « Planification écologique ».

C'est notamment le cas pour le « Pacte en faveur de la haie » dans lequel le précédent Gouvernement avait, il y a un peu plus d'un an, affiché une ambition inédite d'obtenir un gain net du linéaire de haies de 50 000 km d'ici 2030. Or, ce Pacte voit ses crédits passer de 110 000 000 d'euros en autorisations d'engagement en 2024 à 30 000 000 d'euros dans le présent projet de loi. Le Pacte en faveur de la haie ne doit pas subir de coupes plus sévères que le reste des dispositifs de la planification écologique qui voit ses crédits diminuer de plus de 50 %.

Dans cet esprit, il est proposé de porter les crédits de ce Pacte en faveur de la haie à 50 M€ en AE et 40 M€ en CP dans le présent projet de loi de finances.

Par conséquent, mon amendement a pour objet d'augmenter de 20 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 10 millions d'euros en crédits de paiement, l'action 29 « Planification écologique » du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ».

Les crédits de l'action n° 01 du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » sont diminués à due concurrence (-20 000 000 d'euros en AE et 10 000 000 d'euros en CP) et le Gouvernement sera naturellement invité à les rétablir au cours de la discussion du projet de loi de finances.

Cet amendement a été adopté par la Commission des affaires économiques lors de l'examen pour avis des crédits de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », puis par la Commission des finances lors de l'examen au fond de ces crédits.

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1584

présenté par

Mme Manon Meunier, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	80 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	80 000 000
TOTAUX	80 000 000	80 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP souhaite rétablir les crédits alloués au Plan haies, supprimés par le gouvernement.

En effet, le projet de loi de finances pour l'année 2025 prévoit une diminution drastique du budget du plan haies, faisant passer le budget du plan haies de 110 à 30 millions d'euros en Autorisations d'engagement.

Rappelons les objectifs fixés par le plan haies par le Gouvernement : ajouter 50 000 kilomètres de haie sur le territoire français d'ici à 2030. Les haies étaient alors présentées « comme un levier important de la transition agroécologique », ce qu'elles sont puisqu'elles constituent à la fois des puits de carbone importants, des abris pour la biodiversité, et qu'elles sont absolument essentielles pour l'adaptation aux aléas climatiques (sécheresses et inondations) dont nos agriculteurs et agricultrices souffrent tant.

Le maintien du budget alloué au plan haies est d'autant plus que nécessaire que la perte annuelle moyenne de haie s'est accélérée ces dernières années de 10 400 km/an entre 2006 et 2014 à 23 571 km/an entre 2017 et 2021. Le groupe parlementaire LFI-NFP s'oppose donc à ce coup d'arrêt brutal au plan haies lancé en 2024. La décision du gouvernement est d'autant moins compréhensible que les crédits engagés pour l'année 2024 ont été consommés. On constate une volonté des agriculteurs et agricultrices d'implanter des haies dans leurs exploitations agricoles comme en témoigne le nombre important de dossiers déposés pour obtenir des soutiens à la plantation de haies.

En outre, l'ensemble des acteurs concernés se sont fortement mobilisés pour que le plan haies fonctionne et l'on a observé une forte mobilisation des services déconcentrés de l'Etat pour faire connaître et mettre en œuvre des appels à projets dans le cadre du pacte Haie. Rappelons que le plan

haies fixait un objectif à 2030 et garantissait un financement sur plusieurs années, les acteurs de la filière ne comprendraient pas que l'année suivant le lancement on saborde ainsi le projet.

Si la baisse drastique du budget proposé dans le cadre du PLF était adoptée, cela consisterait à dilapider l'argent public investi précédemment et amènerait des destructions d'emploi, de nombreuses structures ont embauché des techniciens spécialisés sur ce sujet. Alors que nos agriculteurs et agricultrices viennent de vivre une année particulièrement difficile, supprimer ainsi une aide agricole qui les accompagne dans la transition écologique et l'adaptation au changement climatique ne ferait qu'attiser, à juste titre, leur colère.

Pour des raisons de recevabilité financière, cet amendement procède au mouvement de crédits suivant :

- Il abonde à hauteur de 80 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action 29 - Planification écologique du programme 149 "Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt".

- Il minore à hauteur de 80 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action 01 - Allègements de cotisations et contributions sociales du programme 381 "Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)".

Si nous dénonçons la logique et les effets du dispositif TODE-AG que nous souhaitons remettre en cause, nous ne souhaitons pas pour autant grever les comptes de l'UNEDIC et de la MSA et nous demandons donc au gouvernement à la fois de lever le gage et de remettre en cause le dispositif TODE-AG.

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-3728

présenté par
Mme Mette

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	50 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	50 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Le projet de loi de finances 2025 propose de diminuer d'environ 70% les crédits alloués dans le cadre de l'appel à projets du "Pacte en faveur de la haie" (30 millions d'euros pour 2025 contre 110 millions d'euros pour 2024). Depuis 2022, la haie a été identifiée par les pouvoirs politiques comme un levier essentiel de la

Planification écologique du fait des multiples services qui lui sont associés (stockage du carbone, bois énergie, agronomie, adaptation au changement climatique, biodiversité...).

Présenté en septembre 2023, le "Pacte en faveur de la haie" a fixé un objectif de gain net de 50 000 kilomètres de haies d'ici 2030 et défini une trajectoire chiffrée claire et ambitieuse pour notre pays, requérant un soutien financier durable sur plusieurs années. Pour la première fois, les mesures financières mises en place par l'État permettent d'agir tout au long de la chaîne de valeur de la filière agroforestière.

Les effets d'une telle baisse budgétaire entraîneraient de lourdes conséquences pour la filière, qui a fait les efforts nécessaires pour s'adapter à un pacte favorable aux ambitions écologiques de la France. Cet amendement propose donc d'allouer 50 000 000 d'euros supplémentaires au programme 149 "Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt" et de réduire du même montant le programme 215 "Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture".

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-328

présenté par
M. Plassard

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	80 000 000	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	80 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
TOTAUX	80 000 000	80 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à abonder le programme "Paysages, eau et biodiversité" de 80 millions d'euros supplémentaires afin de les flécher en soutien au Pacte en faveur de la haie.

Présenté en 2023 par le ministère de l'Agriculture, le Pacte en faveur de la haie a fixé un objectif de gain net de 50 000 kilomètres de haies d'ici 2030 et défini une trajectoire claire et ambitieuse pour notre pays.

En effet, la haie est un levier essentiel de la planification écologique, du fait de ses nombreuses utilités en termes de stockage carbone, d'adaptation au changement climatique, de biodiversité ou encore d'agriculture.

Depuis plus d'un an, tous les acteurs de l'arbre et de la haie se sont mobilisés pour relever le défi du changement d'échelle proposé par le Pacte. Les nombreux appels à projets qui ont été passés ont été un succès, notamment en Charente-Maritime, où sont plantés en moyenne 30 kilomètres de haie par an depuis 2001 grâce aux efforts conjoints du Conseil départemental et de la fédération départementale des chasseurs. La dernière année, un record a été battu avec 53 kilomètres de haies qui ont été plantés pour la saison 2022-2023.

Dans ce contexte, une baisse des crédits alloués au Pacte en faveur de la haie serait totalement incohérente, alors que l'ensemble des écosystèmes se sont mobilisés pour prendre part au développement des haies dans le cadre de la transition écologique et du verdissement de notre pays.

Alors que le Gouvernement porte une ambition claire pour le stockage du carbone dans la forêt, la baisse des crédits en faveur des haies reviendrait par ailleurs à priver les agriculteurs de leur rôle important d'adaptation aux aléas climatiques.

C'est la raison pour laquelle cet amendement propose de revenir sur cette baisse en proposant 80 millions d'euros d'abonnement au Pacte en faveur de la haie, qui correspondent aux besoins identifiés sur les territoires et la trajectoire qui avait été affichée par le pacte.

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-873

présenté par

Mme Belluco, M. Biteau, Mme Sas, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, M. Lahais, Mme Simonnet, M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	190 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	190 000 000
TOTAUX	190 000 000	190 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à revenir sur la baisse de financement du Pacte en faveur de la haie, en abondant de 190 M€ l'enveloppe qui lui est consacrée (actuellement fixée à 30M€) dans le présent projet de loi de finances.

La haie n'a plus à démontrer son intérêt pour l'agriculture et les territoires : outil agronomique pour les agriculteurs, rempart face aux inondations et à la sécheresse, puits de carbone, espace de biodiversité, ressource bois énergie... elle est un levier essentiel pour la transition agroécologique.

Le Gouvernement avait fixé en 2023, via le Pacte en faveur de la haie, un objectif clair de +50 000km net pour 2030 et s'était engagé à financer cette trajectoire, à hauteur de 110M€ par an, pour au moins 3 ans, donnant un cap politique pour sa mise en œuvre dans les territoires. Néanmoins, les écologistes et notamment Daniel Salmon et l'auteur du présent amendement ont défendu des plans plus ambitieux, avec un objectif de 100 000km net pour 2030 (ainsi que 450 000 km en gestion durable supplémentaire à la même date, et un objectif complémentaire à l'horizon 2050).

En rupture avec l'engagement du précédent gouvernement, le présent projet de loi de finances propose une baisse de 72% des crédits de ce Pacte, et ce, un an seulement après le lancement des quatre appels à projets le mettant en œuvre : l'enveloppe du Pacte en faveur de la haie passe ainsi de 110M€ en 2024 à 30M€ en 2025.

Pourtant, le dimensionnement du Pacte correspondait aux besoins du terrain : d'après les remontées des régions opérées par l'Afac-Agroforesteries la totalité des enveloppes prévues en 2024 ont été consommées, et ce malgré un calendrier d'appels à projets très contraint.

Ces 110M€ d'euros était un minimum pour amorcer une trajectoire à +50 000km de haies en 2030 - avec un objectif deux fois plus ambitieux, l'enveloppe aurait dû être doublé.

Dans un contexte de crise agricole et d'enjeu fort de planification écologique, cette baisse budgétaire apparaît peu compréhensible et aura des conséquences très fortes dans les territoires :

Des milliers d'agriculteurs ont répondu présents partout en France pour s'engager à implanter des haies sur leurs fermes. Le signal est contre-productif pour ceux qui souhaitent s'engager sur 2025...

Des centaines de structures sur tous les territoires (Parcs Naturels régionaux, Fédérations des chasseurs, Syndicats de Bassins versants, Chambres d'Agriculture, Associations dédiés à l'arbre et la haie, CPIE...) se sont mobilisées pour répondre aux objectifs fixés par le Pacte. Beaucoup ont pour cela créé des emplois, dont la pérennisation est menacée.

Le Pacte pour la haie est parfois venu se substituer à des dispositifs régionaux existants, qui se sont effacés, dans un souci de complémentarité des dépenses publiques. L'effacement de ces dispositifs locaux, couplés à cette baisse du budget d'Etat risque de déstabiliser fortement tout l'écosystème qui s'est organisé sur les territoires.

Cet amendement propose donc de porter l'enveloppe "Plan haies" qui finance le Pacte, à 220M€ qui correspondent :

- À un besoin d'animation territoriale (via les techniciens de bassins versants, fédérations des chasseurs, parcs naturels, chambres d'agricultures...) sur le terrain pour sensibiliser les agriculteurs

et les accompagner dans leurs démarches de plantation et de gestion durable des haies.

- À un besoin d'investissement croissant : les appels à projets ont été publiés relativement tardivement du fait d'un temps nécessaire à leur mise en place par les services de l'Etat. En 2025, l'animation sera donc plus efficace car mieux anticipée. La mobilisation sera plus forte et une hausse des demandes des agriculteurs pour des plantations est à prévoir. On peut donc anticiper des besoins en investissements plus importants en 2025.

- À un besoin croissant de soutien à la valorisation des haies : l'ADEME n'a pu répondre à toutes les projets déposés en 2024 pour la création et la consolidation de filières territoriales.

Cet amendement vise ainsi vise une logique de responsabilité budgétaire :

Il s'agit de capitaliser sur la montée en compétence des services de l'Etat sur le sujet (DRAAF) qui a permis de mettre en place des dispositifs efficaces de soutien à la haie et sur le travail mené pendant plus d'un an sur les territoires pour disposer de moyens humains d'accompagnement. Il s'agit aussi d'un investissement pour la résilience face aux aléas climatiques, et pour respecter les engagements la France en termes de stockage carbone et de développement des énergies renouvelables.

Dans une logique de bonne gestion des finances publiques, il est paradoxal de voir augmenter les enveloppes budgétaires destinées à gérer les conséquences des aléas climatiques sans avoir, en parallèle, une augmentation des enveloppes permettant leur prévention.

Dans un contexte de crise du secteur, on ne peut que s'interroger sur le choix de couper une aide aux agriculteurs, alors que la haie peut leur apporter un complément de revenu via le bois énergie, et une optimisation de leurs performances agronomiques.

Afin de garantir sa recevabilité financière, cet amendement propose les mouvements de crédits suivants :

Il abonde en autorisations d'engagements et en crédits de paiement, la sous-action 29.01 « Plan haies » de l'action 29 « Planification écologique » du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt » à hauteur de 190 millions d'euros.

En conséquence il minore l'action 01 « Allègements de cotisations et contributions sociale » du programme 381 « Allègements du coût du travail en agriculture TODE-AG » à hauteur de 190 millions d'euros.

Néanmoins, l'intention de cet amendement n'est pas de réduire les moyens affectés à ce programme, le Gouvernement étant appelé à lever le gage.